

Communiqué de presse

A l'occasion du Bilan positif de 2014 relatif au cinéma belge, la ministre de la culture propose une stratégie de renforcement de la promotion et diffusion du cinéma belge francophone

Le 24 mars 2015

I. Bilan 2014 positif

Joëlle Milquet, Vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre de la Culture, annonce avec satisfaction le bilan positif du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles présenté par sa directrice Jeanne Brunfaut, avec un nombre important de films soutenus, tant à l'écriture, au développement et à la production qu'à la promotion. Une activité de coproduction qui se diversifie et une belle circulation des films belges francophones en festivals.

Le Centre du Cinéma demeure le premier partenaire du cinéma belge francophone. Il disposait en 2014, pour la production audiovisuelle belge francophone, d'une enveloppe budgétaire de 28,26 millions d'euros dont 63,43 % (17,92 millions) apportés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et 36,57 % (10,33 millions) constitués d'apports extérieurs (éditeurs et distributeurs de service audiovisuels).

23 longs métrages en production

Dotée d'une enveloppe de 9,83 millions d'euros, la Commission de sélection des films a examiné un nombre record de 537 projets et en a soutenu 140, tous créneaux confondus (longs métrages, courts métrages, documentaires, films LAB, téléfilms et séries audiovisuelles).

Les aides ont porté notamment sur 16 longs métrages de fiction en écriture et 23 longs métrages de fiction en production, parmi lesquels figurent entre autres les prochains films, très attendus, de Jaco Van

Dormael (« Le tout nouveau testament »), Sam Garbarski (« Les Teilacher »), Stephan Streker (« Noces ») et Marion Hänsel (« En Amont du Fleuve »). La Fédération a également apporté son soutien financier à 28 courts métrages, 48 documentaires, 6 films expérimentaux (Film Lab) et 4 fictions télévisuelles.

Cinq projets de fictions et documentaires destinés au web ont par ailleurs fait l'objet d'une aide de 110.000 euros, tandis que les 13 ateliers d'accueil, de production et d'école soutenus par la Fédération (1,28 million d'euros) ont fait aboutir pas moins de 117 films tous formats et tous genres confondus.

Le CCA, 1er partenaire des films majoritaires belges

Le Centre du Cinéma demeure le premier partenaire financier des 17 films majoritaires belges francophones – sur les 41 longs métrages reconnus comme belges en 2014 – son apport représentant 24,64 % des parts belges contre 23,32 % au tax shelter.

On notera également que le Centre du Cinéma a agréé l'an dernier 183 œuvres en tant qu'œuvres européennes susceptibles de bénéficier du système de tax shelter, lequel a permis, en 2014, de lever 107,5 millions d'euros auprès des investisseurs en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Promotion des films

Toujours soucieux du rayonnement de ses films à l'international et de leur rencontre avec le public belge, le Centre du Cinéma a aussi investi un montant record de 968.514 euros (+3%) dans la promotion de 25 longs métrages de fiction, 15 longs métrages documentaires et 46 courts et moyens métrages.

En 2014, les films belges francophones ont ainsi remporté plus de 120 prix dans des festivals internationaux, dont le Méliès d'Or du meilleur long métrage fantastique européen octroyé à « Alleluia » de Fabrice du Welz au Festival de Sitges et le Prix de la Meilleure actrice décerné à Marion Cotillard dans le cadre des European Film Awards pour son rôle dans « Deux jours, une nuit » des frères Dardenne.

Au total, 31 films d'initiative belge francophone sont sortis en 2014 dans les salles belges et 18 dans les salles françaises, totalisant 1.321.259 spectateurs (16.194.473 spectateurs si l'on y ajoute les coproductions minoritaires). Le film phare de 2014 est « Deux jours, une nuit » de Jean-Pierre et Luc Dardenne (570.000 entrées), suivi par « Pas son genre » de Lucas Belvaux (375.000 entrées) et « Les rayures du zèbre » de Benoît Mariage (130.000 entrées).

Des aides ont par ailleurs été octroyées à 16 festivals, 4 distributeurs, 11 exploitants de salles de cinéma et une structure de diffusion numérique pour un montant total de 1,91 million d'euros.

Poursuite de l'initiative en faveur des séries belges

2014 fut enfin l'année des premières concrétisations dans le cadre du Fonds pour les séries belges initié par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la RTBF, l'apport de la Fédération s'élevant à 1,34 million € ; 4 projets sont entrés en phase de production tandis que 3 nouveaux projets de comédies et de policiers sont en cours de développement suite à l'appel à projet lancé en août dernier. L'objectif est de produire, à terme, 4 séries annuelles de 10 épisodes chacune à destination du public de la RTBF.

II. Une nouvelle stratégie de renforcement de la diffusion

Ce bilan et la notoriété des talents de notre cinéma belge francophone démontre combien la politique d'investissement dans la production était adéquate et doit se poursuivre.

Cependant, le cinéma belge n'a pas encore gagné le pari de sa rencontre avec le public belge. Certes, il est essentiel d'avoir une production riche et d'être primé dans les festivals étrangers ou de recevoir un Magritte.

Mais être aussi largement attendu, diffusé, vu en Wallonie et à Bruxelles ainsi qu'à l'étranger est tout aussi essentiel. Or, force est de constater que sur ce point, il y a encore des progrès à faire.

Aussi, cette législature devra être prioritairement celle de l'investissement de la diffusion, parallèlement au maintien d'une politique de soutien à la production renforcée.

Pour y arriver, nous comptons notamment demander, dans le cadre de l'opération bouger les lignes et notamment de l'atelier « renforcement de la diffusion des œuvres », demander aux acteurs de terrain et au comité de concertation de nous remettre une proposition de plan d'action en matière de promotion et diffusion du cinéma belge.

1. Une politique de soutien à la création et production renforcée

1.1 Aide à l'émergence de nouveaux talents

Il convient de repenser le rôle des Ateliers d'Accueil et de Production en vue de les faire revenir à leurs fondamentaux pour les transformer en incubateurs entre le monde des écoles de cinéma et la vie professionnelle pour la nouvelle génération de cinéastes.

Les ateliers ont été créés dans les années septante en vue de permettre le passage au professionnalisme des étudiants sortant des écoles de cinéma

et d'accompagner les talents émergents dès les phases de développement de leurs projets ou encore de produire des auteurs plus confirmés dans la réalisation de projets plus audacieux, artisanaux, voire expérimentaux. Ce système d'accompagnement est unique en Europe et permet à la FWB de voir émerger des films qui n'auraient pu voir le jour sans l'existence de telles structures.

Depuis leur création, les activités des ateliers ont évolué, tout comme l'ensemble du paysage audiovisuel de la FWB alors que leurs définitions et missions sont restées globalement similaires à ce que qu'elles étaient à l'origine.

Nous proposons, en concertation avec le secteur, de recibler les ateliers pour revenir vers leurs fondamentaux à savoir l'aide aux jeunes. Nous devons faire évoluer les ateliers pour en faire des plateformes de transition entre l'école et le monde du travail, tout en les inscrivant pleinement dans les technologies d'aujourd'hui et de demain. Ces ateliers doivent devenir des incubateurs pour la nouvelle génération de cinéastes, jeunes talents et auteurs-réalisateurs émergents en recherche d'expérimentation, mais aussi des lieux d'orientation où ceux-ci pourront trouver tout l'accompagnement pour leur permettre de développer et réaliser dans un cadre professionnalisant et moderne leurs projets de documentaire, fiction ou encore de film d'animation.

Cela nécessitera indéniablement une réorganisation et une réaffectation des moyens existants ainsi qu'une répartition par secteur.

Une mobilisation et une participation actives d'acteurs professionnels confirmés sera également nécessaire pour l'encadrement d'ateliers de création. Les grands noms du cinéma belge de demain pourront ainsi s'ouvrir aux nouveaux modes de narration et de production émergents et réaliser ainsi des œuvres cinématographiques, originales et singulières, en phase avec leur temps tout en étant adaptées aux attentes de leurs publics.

1.2 Renforcement du soutien à la production

La Commission de Sélection des Films (CSF) du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel constitue le guichet le plus important en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'année 2014 a été marquée par la décision des distributeurs Nethys et Brutélé de renoncer à la contribution sous forme de versement au Centre du Cinéma comme ils l'ont toujours fait jusqu'à présent et d'opter pour la contribution par coproduction/préachat.

Cette décision a eu pour effet d'impacter le budget du CCA et notamment celui des aides qu'il octroie essentiellement à destination des œuvres dites

majoritaires belges francophones via la Commission de Sélection du Film (core business du CCA).

Si des solutions transitoires ont pu être mises en place tout récemment en accord avec l'ensemble des professionnels du secteur concerné pour assurer un soutien en 2015 et 2016, celles-ci ne doivent pas empêcher une évolution de la réglementation afin d'appliquer des conditions d'investissement uniformes aux éditeurs et distributeurs de service. L'objectif étant de stabiliser à la hausse les montants pour permettre la défense d'une diversité affirmée qui fait toute la richesse et la singularité de notre cinéma. Une concertation aura lieu avec Proximus et Nethys et d'autres pistes additionnelles seront analysées. L'exemple du système flamand peut être une source d'inspiration intelligente. Par ailleurs, un projet de coopération sera relancé pour obtenir les montants disponibles issus de la répartition des droits à rémunération pour copies privées afin de promouvoir la création d'œuvres cinématographiques. Enfin, au niveau européen, nous comptons défendre la remise en cause partielle du principe de pays d'origine dans la directive SMA au profit du principe de pays de commercialisation.

Une politique plus spécifique d'aide à la production et valorisation du film d'animation sera envisagée.

Une réflexion va également être entamée concernant les films documentaires pour leur accorder un soutien renforcé via un réaménagement des aides au réinvestissement qui leur soit favorable.

2. Une nouvelle stratégie de promotion et de diffusion

2.1 Une nouvelle stratégie d'aide à la promotion

Pendant des années, la volonté politique a été de soutenir la production avec pour objectif premier de consolider les moyens de financement de nos films et structurer ainsi le secteur et nos professionnels. Cette politique s'est avérée payante et personne aujourd'hui, et peut-être plus encore à l'international, ne remet en cause l'excellence du niveau de nos professionnels, tant dans les métiers techniques que créatifs, que les services offerts par nos studios de post-production, tout au contraire. Mais cet effort doit maintenant aller de pair avec une nouvelle dynamique promotion et la diffusion de nos films.

A quoi bon gagner des prix dans de prestigieux festivals à l'étranger si nos films ne sont pas vus, ou peu vus par leur premier public à Bruxelles et en Wallonie. Depuis pratiquement 5 ans, l'effort a commencé à se déplacer vers la promotion et la diffusion de nos films. Des modifications des aides à la promotion sont donc entrées en vigueur en novembre 2013, avec un double objectif : faciliter la sortie des films via une aide financière

importante afin de faire en sorte que nos films puissent être distribués et vus et accroître le nombre de spectateurs des films belges en salle. Des moyens ont été consacrés à ces objectifs, puisque le budget des aides à la promotion est passé de 700.000 € en 2009 à plus d'un million d'euros en 2014.

Après 16 mois d'existence, il nous est à présent possible d'entamer une première évaluation des résultats de ce système.

Dans les grandes lignes, ce système représente une amélioration par rapport à ce qui était fait précédemment, mais demande encore des progrès vu le constat relatif aux faibles entrées de la majorité de nos films en salle même si leurs scores sont au moins équivalents et parfois supérieurs aux scores des films d'art et essai internationaux sur notre territoire. Par ailleurs, des efforts doivent encore être faits en ce qui concerne les longs métrages documentaires, et l'aide en conseils de spécialistes qui n'atteint pas les objectifs fixés.

La logique qui avait présidé à la conception du système était de donner aux producteurs et aux distributeurs d'une part, des moyens financiers directs pour assurer la promotion et la diffusion des films et d'autre part, de proposer la prise en charge d'un accompagnement professionnel, le tout, sous la supervision du Centre du Cinéma.

D'une première évaluation par l'administration de ce système, il ressort que :

- le nombre de films qui sortent en salles a fortement augmenté (31 films majoritaires belges francophones sont sortis sur les écrans belges en 2014, contre 24 en 2013) ;
- la moyenne de spectateurs par film en salles en Belgique reste très faible (en 2014 : 828 spectateurs par long métrage documentaire, 10.574 spectateurs par long métrage de fiction) ;
- le système d'aide mis en place étant uniquement axé sur la sortie salle, il a engendré des effets pervers (certains films sont sortis en salle, au prix d'un travail démesuré du producteur/distributeur, alors qu'ils auraient eu une meilleure audience en TV, les salles sont souvent harcelées par les professionnels désireux d'atteindre le nombre de séances requises pour obtenir l'aide, sans que cela s'inscrive dans une stratégie réfléchie et réaliste de sortie du film...) ;
- les aides octroyées servent parfois à combler des manquements au niveau de la production, en perdant ainsi leur objectif premier ;

- contrairement à ce que nous avons espéré, le rôle de conseiller marketing en sortie cinéma ne s'est pas professionnalisé et les interventions en ce sens n'ont pas donné les résultats escomptés.

Si l'objectif que les films soient plus accessibles a en partie été atteint, celui que les films soient vus ne l'a pas été comme nous l'aurions souhaité.

Dès lors, un changement de stratégie et une nouvelle politique plus forte et efficace de soutien à la promotion de nos films avec un nouveau système d'aide à la promotion et un nouveau rôle du Centre du Cinéma à cet égard s'impose.

Le cinéma belge francophone doit être présent partout et tout le temps. Il doit faire partie de l'environnement quotidien dans lequel vivent nos concitoyens et ne plus être réservé à un public d'initiés composé de ceux qui sont au courant de l'existence des films. Il faut faire venir nos films vers les gens plutôt que d'attendre que ceux-ci, confrontés à un choix très vaste en matière cinématographique, se tournent vers nos films.

Quelques pistes d'actions :

- La première étape serait de mener une enquête comme en 2009 sur la perception qu'ont les belges de leur cinéma. L'objectif serait d'une part, de mesurer l'évolution de cette perception et d'évaluer les actions mises en place à ce jour et d'autre part, de tester certaines pistes de nouvelles actions (notamment celles mises en place dans d'autres pays/régions confrontés aux mêmes difficultés).
- A l'instar de ce qui s'est fait à l'étranger notamment en Israël, le principe de base serait tout d'abord de déplacer l'aide directe saupoudrée aux producteurs vers une politique renforcée de promotion par le centre du Cinéma en assurant une visibilité et attractivité plus large et permanente du cinéma belge francophone (campagnes visibles permanentes, achat d'espaces sur le territoire, application web, information, travail de sensibilisation forte auprès des salles, centres culturels, écoles, secteur associatif, éducation permanente; avant-premières dans les villes sans cinéma ; mise en valeur des films primés aux Magritte, etc.). Ce projet sera présenté en septembre et une première campagne professionnelle de promotion commencera en septembre 2015 et un label du cinéma belge francophone sera également envisagé.
- A l'image de ce qui se fait déjà au FIFF, nous devons multiplier les moments officiels de visionnement de films à l'attention des

professionnels et des centres culturels et leur permettre l'accès à la plateforme en ligne de WBimages qui n'est accessible qu'aux opérateurs étrangers ;

- Renforcer les partenariats avec les opérateurs soutenus pour contribuer à l'objectif commun (Cinévox, RTBF, Ecran Large sur Tableau Noir, associations d'éducation à l'image, salles Art et Essai, et réseau de La Quadrature du Cercle, villes, communes, ...) ;
- Assurer une présence plus active du cinéma belge francophone dans les médias et les réseaux sociaux.

Des moyens complémentaires seront accordés à cette nouvelle politique.

Ce changement devra être envisagé dans le contexte global de la réforme de la Commission de sélection dont certains aspects visent à obliger les producteurs qui déposent des projets de films à mieux identifier le public auquel ils sont destinés, qu'il s'agisse du grand public, de publics de niche ou de festivals.

Cette nouvelle stratégie ne pourra porter ses fruits que si nous parvenons à mobiliser l'ensemble des professionnels et des opérateurs à travailler encore plus et mieux ensemble. Si la mise en place de cette nouvelle stratégie relève d'une décision politique, les modalités pratiques de sa mise en œuvre devront, quant à elles, faire l'objet d'une concertation avec les professionnels.

2.2 Une nouvelle stratégie de diffusion

Cette législature doit nous permettre en matière de diffusion de nos films d'œuvrer plus souvent en commun afin de **mutualiser les efforts entre opérateurs** (créateurs, exploitants, producteurs, distributeurs, opérateurs culturels, monde associatif, écoles,...) et permettre ainsi une meilleure rencontre entre notre cinéma et son premier public.

- Le premier élément essentiel est l'**ouverture de nouvelles salles**. L'année 2015 sera une année importante dans ce domaine. Trois cinémas dédiés aux films d'art et essai devraient ouvrir leurs portes : Le Caméo (5 écrans) à Namur, Le Quai 10 (4 écrans) à Charleroi et Le Palace (4 écrans) à Bruxelles ; ces 13 nouveaux écrans seront très importants pour la diffusion de nos films puisqu'ils leur donneront de nouvelles opportunités d'être vus par un large public. Par ailleurs, il n'existe aucune contrainte concernant la diffusion de films belges pour les salles art et essai subventionnées. Dès lors, comme cela se pratique déjà dans le secteur des arts de la scène, des dispositions contraignantes seront mises en place en ce qui concerne la diffusion des films belges.

- Suivant les constats faits du nombre d'entrée relativement faible pour les films belges dans le réseau commercial, la **création d'un vrai réseau alternatif devra être imaginée**. Il conviendra de soutenir mieux La Quadrature du Cercle, réseau de programmeurs, pour une meilleure coordination de la diffusion des films dans le réseau des centres culturels et des ciné-clubs. Ce réseau compte aujourd'hui une cinquantaine de membres et a fait ses preuves. Mais nous devons aller plus loin et envisager également pour les centres culturels des dispositions contraignantes en matière de diffusion du cinéma belge.

- Sans nier l'importance et le rôle joué par les salles de cinéma qui restent les lieux emblématiques de diffusion de cinéma que nous devons continuer à soutenir, nous devons également prendre toute la mesure des nouvelles possibilités de « consommer » des films apparues aux cours de ces dernières années. Qui peut dire quel sera le profil du secteur de la diffusion en 2020 ? **L'arrivée de nouveaux outils et supports de diffusion numériques** modifient déjà considérablement les comportements de consommation de la nouvelle génération. Ne pas en être conscient ou y être attentif serait une grave erreur de notre part et peut-être plus particulièrement pour les métiers qui touchent directement à la distribution et/ou à l'exploitation cinématographique.

Dans ce domaine, il est nécessaire de **renforcer l'articulation** entre les différents opérateurs existants (cablo-opérateurs, PointCulture, Universcine.be,...) pour rendre les films belges plus visibles. Il est également essentiel de sensibiliser le public au visionnement en ligne légal (vidéo à la demande) en mettant en avant les sites ad-hoc, comme vient de le faire la France avec le site www.offrelegale.fr

Cette réflexion fera partie de la Coupole « Plan Culturel Numérique » lancée dans le cadre de l'opération de concertation prospective « Bouger les lignes ».

Nous devons par ailleurs conclure un partenariat avec la RTBF en matière de diffusion régulière de nos films à des heures et sur des chaînes visibles.

Nous serons également attentifs aux premières séries pour adapter ou renforcer la stratégie.

2.3 Alliance Culture-école

L'école a également un rôle primordial à jouer dans l'éducation et l'accès de nos jeunes à notre cinéma, jeunes qui sont des spectateurs réels et en puissance à sensibiliser. Plusieurs mesures seront prises :

- Développer le site « laplateforme.be » pour en faire une véritable plateforme de promotion de toutes les catégories de films de la Fédération Wallonie-Bruxelles à destination exclusive des enseignants et des opérateurs socioculturels. Pour ce faire, on pourrait redéfinir le rôle de la Cinémathèque de la FWB en lien avec Pointculture ;
- Adopter une politique de diffusion renforcée de nos longs métrages et documentaires dans nos écoles dans le cadre des projets de nouvelle alliance école et culture ;
- Donner un cadre à Ecran Large sur Tableau Noir pour renforcer la diffusion des films belges ;
- Intégrer l'éducation à l'image dans la formation initiale, mais aussi dans les manuels scolaires ;
- Inciter au visionnement de films belges lors des jours blancs ;
- Soutenir la création de ciné-clubs dans les écoles ;
- Renforcer la visibilité du Prix des Lycéens (pas uniquement voir le film en classe mais aussi dans les vraies salles).

3. Quelques autres projets pour le cinéma

3.1 Relance de la Plate-forme cinéma qui réunit autour de la table les différents niveaux de pouvoir

Plate-forme qui ne s'est plus réunie depuis 2013. La Ministre de la Culture va relancer une invitation pour aborder différents sujets : les droits d'auteur, la transparence sur le nombre d'entrées en salle, et classification des films pour les salles de cinéma – révision de la loi de 1920.

3.2 Gouvernance

Dans le cadre de la réforme des instances d'avis, le fonctionnement des commissions doit être optimisé. Trois mots clés guideront la réforme en ce qui concerne les commissions du secteur: exigence qualitative, réduction et plus grande diversité des membres, recentrage des aides pour arrêter le saupoudrage.

3.3 Les Magritte du Cinéma

Joëlle Milquet souhaite impliquer autrement le public en remplaçant le vote du public pour le Magritte du Premier Film par une campagne de promotion des films autour de la Cérémonie. Ensuite, elle souhaite proposer une réflexion autour de la création d'une catégorie Animation (courts et longs métrages).

Contacts Presse :

Geoffroy KENSIER, Porte-parole de la Ministre Joëlle Milquet | Tel. 02 801 78 95 | 0478 59 41 51 | geoffroy.kensier@gov.cfwb.be

Thierry LECLERCQ, Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel | Tel. 02 413 22 45 | 0495 99 98 25 | thierry.leclercq@cfwb.be